

RÉGION

29/04/2021

Fornieri et Di Giovanni inculpés pour délit d'initié, D'Onofrio n'est pas inquiété

Les trois hommes ont été longuement entendus durant toute la journée de mercredi par les enquêteurs. François Fornieri et Samuel Di Giovanni ont été inculpés mercredi soir. Luciano D'Onofrio, lui, a été libéré sans être inquiété

ARNAUD BISSCHOP ET GASPARD GROSJEAN



François Fornieri et Samuel Di Giovanni ont été inculpés pour délit d'initié par le juge d'instruction Frédéric Frenay. Dans la foulée, ils ont été libérés. Luciano D'Onofrio, lui, a été purement et simplement libéré sans même passer par la case juge d'instruction. Il n'est donc pas inquiété dans ce dossier.

François Fornieri, Luciano D'Onofrio et Samuel Di Giovanni avaient été interpellés, mercredi matin, à leur domicile respectif par des enquêteurs de l'OCRC (Office central de répression de la corruption) et emmenés pour être auditionnés au sein des locaux de la police judiciaire fédérale de Liège.

Ces privations pour audition n'ont rien de très étonnant. Elles s'inscrivent dans la suite logique d'une instruction pour délit d'initié ouverte à Liège en 2019.

Dans le cas présent, c'est un versement de 800.000 € du compte privé de François Fornieri vers le compte privé de Samuel Di Giovanni qui intéresse particulièrement les enquêteurs. Samuel Di Giovanni, patron d'un restaurant

liégeois et CEO de l'agence de gardiennage « Protection Unit », est un proche de François Fornieri. Il aurait alors acheté des actions Mithra juste avant une annonce forte de la firme pharma liégeoise qui avait dans la foulée fait grimper son cours en bourse.

Un dossier de 2019

Ce dossier où la justice suspecte un délit d'initiés a été ouvert en octobre 2019 et révélé par La Meuse en janvier 2020. Concrètement, la question est de savoir si François Fornieri a profité de sa position de dirigeant pour bénéficier d'informations privilégiées pour ensuite faire des investissements ou s'alléger en bourse.

Rappelons que c'est en effet aussi en octobre 2019 qu'un partenariat avait été signé entre Mithra et la société Mayne Pharma, le deuxième fournisseur de contraceptifs oraux aux États-Unis, pour la commercialisation de son contraceptif Estelle. La nouvelle avait été moyennement appréciée par les marchés puisque l'action Mithra avait chuté de 20 %. Peu après cet accord, de gros volumes d'actions Mithra ont été achetés en bourse. Certaines sources, proches du dossier, évoquent des achats pour près d'un million d'euros.

C'est là que les enquêteurs suspectent François Fornieri d'avoir transféré d'importantes sommes d'argent sur le compte de Samuel Di Giovanni, pour acheter des actions Mithra. Des versements ont été repérés entre les comptes de Fornieri et de Di Giovanni. Ainsi, le premier aurait investi dans la société (Protection Unit) du second, qui aurait ensuite racheté des actions Mithra pour la même somme.

À ce stade de la procédure, tous bénéficient de la présomption d'innocence. On apprenait, peu après 21 heures, que François Fornieri et Samuel Di Giovanni avaient été déférés devant le juge d'instruction Frenay qui les avait inculpés pour délit d'initié avant de les libérer. Dans la foulée, on apprenait que Luciano D'Onofrio, lui, avait été purement et simplement libéré sans même avoir été déféré devant le juge d'instruction et donc sans être inculpé. « Pas d'amalgame dans ce dossier », s'exclamait M e Delbouille, l'avocat de D'Onofrio. « Mon client a été longuement entendu mais il n'a pas été inquiété. »